



ACTUALITÉS

Clotilde Valter, secrétaire d'Etat à l'apprentissage
L'apprentissage au 31 décembre 2014. Etude de la DEPP
Les contrats d'apprentissage en 2015. DARES
Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des
apprentis pour une sécurisation des parcours
L'appel à projets « Partenariats pour la formation
professionnelle à l'emploi »
La stratégie des Langues vivantes

RÉGLEMENTATION

3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel

DIPLÔMES

Bac Pro

RÉSEAU APPRENTISSAGE

ROP 7

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITÉS

Clotilde Valter nommée secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Clotilde Valter a été nommée secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage à l'occasion du remaniement du gouvernement annoncé le 11 février 2016. Elle est placée auprès de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Myriam El Khomri, qui conserve ses fonctions. Elle était depuis le 17 juin 2015, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification.

Une courte biographie est disponible sur le site du gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/ministre/clotilde-valter>

L'apprentissage au 31 décembre 2014. Etude de la DEPP n° 4-Février 2016

La note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) indique qu'au 31 décembre 2014, 405 900 apprentis suivent une formation dans un Centre de formation d'apprentis (CFA) ou une Section d'apprentissage (SA), ce qui représente une baisse des effectifs d'apprentis de 4,4 % par rapport à 2013.

La répartition et l'évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé révèlent que dans l'enseignement secondaire, 55 % des jeunes préparent un CAP et 9 % un baccalauréat professionnel ; leur nombre enregistre une baisse de 6,7 % (soit - 7,7 % pour le CAP et - 8,8 % pour le Bac Pro).

Dans l'enseignement supérieur, les effectifs augmentent très légèrement (+ 0,6 %) mais les entrées de BTS diminuent de 3,6 %.



La baisse des entrées en apprentissage est moins marquée en 2014 (- 8800 entrées) qu'en 2013 (- 14 700). Ainsi, au 31 décembre 2014, on dénombre 204 585 nouveaux apprentis soit une baisse de 4,1 % par rapport au 31 décembre 2013. Celle-ci est due essentiellement à la diminution des entrées dans les formations d'enseignement secondaire (- 6,5 %), dont - 7,8 % pour les CAP et - 14,1 % pour les baccalauréats professionnels. L'enseignement supérieur demeure stable (+ 0,2 %), grâce aux entrées en formation de niveau II (+ 5,9 %).

La baisse des entrées en apprentissage entre 2013 et 2014 touche particulièrement le secteur du bâtiment (- 3100 entrées), de la coiffure-esthétique (- 900), de l'électricité et de l'électrotechnique (- 800), trois secteurs relevant très largement de formations de l'enseignement secondaire. Globalement, les secteurs de production dominant toujours sur les spécialités de services dans le secondaire en formant près de 70 % des apprentis.

Le taux d'insertion professionnelle des jeunes sept mois après la fin de leur apprentissage reste nettement supérieur à celui des sortants de lycée (62 % contre 44 %, et ce à niveau de formation comparable).

L'âge moyen des apprentis continue d'augmenter : il atteignait 19,4 ans fin 2014.

S'agissant de la répartition des effectifs sur le territoire, six académies forment plus d'un tiers des apprentis : Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Versailles. En 2014, seulement 7 académies ont connu une augmentation du nombre de nouveaux apprentis : Guadeloupe, Mayotte, Corse, Limoges, Martinique, Montpellier et Strasbourg.

Pour télécharger l'étude « L'apprentissage au 31 décembre 2014 » : <http://www.education.gouv.fr/cid54794/l-apprentissage-au-31-decembre-2014.html>



Les contrats d'apprentissage en 2015

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) a publié les derniers chiffres concernant les contrats d'apprentissage en France (secteurs privé et public). Ils sont extraits du tableau de bord « *Politiques d'emploi et de l'accompagnement des restructurations-Données pour la France entière* » (décembre 2015).

En 2015, 280 052 contrats d'apprentissage ont été enregistrés dans les secteurs privé et public, soit une hausse de 2,14 % par rapport à 2014 (274 191).

Dans le secteur public, 10 969 contrats d'apprentissage ont été signés en 2015 contre 7791 en 2014.

Pour accéder au tableau de bord « Politiques d'emploi et de l'accompagnement des restructurations » : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/xls/pefe1215.xls>



Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours

Par lettre en date du 24 novembre 2014, les inspections générales de l'éducation nationale, de l'administration de l'éducation nationale et des affaires sociales (IGEN, IGAENR et IGAS) ont été saisies par le ministère de l'éducation nationale et le ministère du travail, d'une mission portant sur l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours, dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage présenté par le Gouvernement en juillet 2014.



Cette mission a fait l'objet d'un rapport en juin 2015 intitulé « Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours ». Elle avait pour objectif « *d'identifier et d'évaluer des pratiques professionnelles de lutte contre les ruptures des contrats d'apprentissage et de sécurisation des parcours mises en œuvre au niveau régional* ».

Le taux d'abandon réel de la voie de l'apprentissage s'élève à 21 % (des primo-entrants). Selon les secteurs d'activité, ce taux d'abandon s'échelonne de 12,1 % en transport logistique à 38,5 % en hôtellerie-restauration. Les taux d'abandon sont les plus importants pour les niveaux V et IV pour lesquels ils s'élèvent respectivement à 21,6 et 27,1 %. ». Les trois inspections générales ont porté plus spécifiquement leur attention sur la situation des apprentis des niveaux V à III, « *pour lesquels les ruptures de contrat sont plus fréquentes, ce qui appelle une adaptation spécifique des interventions aux besoins de ces jeunes...* ».

Dans le cadre de leur mission, les trois inspections générales ont choisi d'étudier les actions qui visent à éviter les ruptures de contrat, en travaillant sur toutes les étapes de l'apprentissage : l'orientation, la recherche d'un contrat, l'enseignement en centre de formation et en entreprise, le déroulement du contrat et son issue (réussite au diplôme préparé, poursuite des études ou insertion dans l'emploi). Elles présentent notamment des exemples de dispositifs permettant d'accompagner les parcours des apprentis : le positionnement de l'apprenti en amont de la formation, l'adaptation du parcours de l'apprenti, l'information à l'attention du maître d'apprentissage permettant d'améliorer

la qualité de l'accueil en entreprise, l'utilisation de documents de liaison entre les lieux de formation, le système de veille entre le CFA et l'entreprise pour prévenir les difficultés rencontrées par l'apprenti. Le rapport souligne également la nécessité d'un accompagnement social des apprentis par les CFA pour leur permettre de bénéficier des aides des conseils régionaux (équipement nécessaire à la formation, transport, hébergement, etc..).

Elles émettent également des propositions visant à favoriser la capitalisation et l'évaluation des dispositifs de sécurisation des parcours des apprentis (élaboration d'un guide de référence pour capitaliser les dispositifs d'accompagnement et de suivi des apprentis, construction d'une plateforme d'échange de méthodes et de procédures, élaboration d'un outil d'auto-évaluation (Qualeduc) de la qualité de la formation dans les CFA par exemple).

Pour télécharger le rapport « Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours » (juin 2015) : <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2014-161R.pdf>

L'appel à projets « Partenariats pour la formation professionnelle à l'emploi »

Le 14 janvier dernier, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Commissaire général à l'investissement ont présenté les six premiers projets d'avenir « *Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi* », soutenus par le Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour un montant total de 20,6 M€.

Ces six projets sélectionnés (Laval Virtual University, Open Source School, Gear Romorantin, Innovance, Perfect et Tech Indus) « *ont démontré une ambition particulière impliquant de véritables innovations pédagogiques et un effet important pour la qualification des actifs, le retour à l'emploi et la compétitivité des entreprises et particulièrement des PME.* ».

Pour les découvrir sur le site du ministère du travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/investissements-d-avenir-6-premiers-projets-d-avenir-selectionnes>

La stratégie des Langues vivantes



La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté, le 22 janvier 2016, la future carte académique et les nouveaux programmes d'enseignement des langues vivantes qui entreront en vigueur à la rentrée 2016.

« *Dans une époque marquée par la mondialisation, la connaissance des langues vivantes s'impose non seulement en termes d'insertion professionnelle et de compétences nécessaires pour aborder le monde d'aujourd'hui, mais aussi pour s'inscrire dans une vision d'ensemble qui transcende les frontières géographiques et nationales* » a signalé la ministre.



Ce dispositif permettra notamment de « *Dynamiser la mobilité internationale des élèves au service de leur réussite* » :

- par la généralisation des partenariats scolaires : d'ici 2017, 100 % des collèges et des lycées seront engagés dans un partenariat scolaire (partenariats dans le cadre d'un programme européen comme Erasmus+, partenariat franco-allemand par exemple) ;
- par la nouvelle unité facultative de mobilité dans le cadre du baccalauréat professionnel. Il s'agit d'une reconnaissance des acquis d'apprentissages liés à une mobilité européenne dans le cadre du baccalauréat professionnel. Une attestation « EuroMobipro » est délivrée par le recteur. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la session d'examen 2017.

Sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) :

http://www.education.gouv.fr/cid97827/strategie-langues-vivantes.html#Edito_de_la_ministre

Pour télécharger le dossier de presse « Stratégie Langues vivantes » :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/01_janvier/38/4/DP_strategie_langues_vivantes_528384.pdf

RÉGLEMENTATION

Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »

L'arrêté du 2 février 2016, relatif aux classes de troisième dites préparatoires à l'enseignement professionnel, est publié au JO du 5 février 2016. En effet, les élèves volontaires des classes de troisième de collège peuvent bénéficier, dans le cadre de l'élaboration de leur parcours avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) et après accord de leurs représentants légaux, d'une organisation spécifique des enseignements appelée « troisième préparatoire à l'enseignement professionnel ». L'objectif est d'accompagner vers la réussite scolaire des élèves prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans les différentes voies de formation.

Ce texte précise l'organisation des enseignements et les modalités d'admission et d'affectation des élèves dans ces classes.

Pour accéder au texte :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=AD28D15F8135E4C2692D569F034F2E51.tpdila21v_3?cidTexte=JORFTEXT000031978688&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00031978451

Pour consulter le BO n° 6 du 11 février 2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98461

DIPLÔMES

Bac Pro

Ont été publiés, les arrêtés :

- du 6 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 3 juin 2010 relatif à la création de la *spécialité « conducteur transport routier marchandises » du baccalauréat professionnel* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 18 du 22 janvier 2016) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=ABA0A65A7A287A7A59400272D80838A6.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000031885764&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031885625
- du 5 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 19 mai 2009 modifié portant création de la *spécialité « métiers du cuir », option chaussures et option maroquinerie, du baccalauréat professionnel* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 18 du 22 janvier 2016) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=ABA0A65A7A287A7A59400272D80838A6.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000031885750&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031885625
- du 24 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 13 avril 2010 fixant le *programme d'économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel* (JO n° 18 du 22 janvier 2016) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=ABA0A65A7A287A7A59400272D80838A6.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000031885742&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031885625

RÉSEAU APPRENTISSAGE

ROP 7 (Académies de Caen, Nantes et Rennes)

Le ROP 7 s'est réuni le 3 février 2016 au CFA de l'éducation nationale de la Sarthe sur la thématique « *Individualisation des parcours et différenciation pédagogique* ».



Cette journée s'est articulée autour :

- d'un exposé et d'une analyse des pratiques en matière d'individualisation des parcours (positionnement, élaboration des parcours, rôle du centre de ressources, accompagnement personnalisé, évaluation, coordination et suivi) ;
- d'ateliers de réflexion consacrés aux thèmes suivants :
 - Le numérique et la différenciation pédagogique ;
 - Le projet au cœur de la différenciation pédagogique ;
 - L'évaluation au sein de la différenciation pédagogique ;
 - La modularisation, un outil au service de la différenciation pédagogique.

Une première rencontre du ROP 7 s'était tenue le 2 décembre 2015 sur « *Le fonctionnement de l'apprentissage dans les CFA de l'éducation nationale* ».

Alternance et professionnalisation : des atouts pour les parcours des jeunes et les carrières ? XXII^{èmes} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail

Les XXII^{èmes} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail se sont tenues les 10 et 11 décembre 2015 à l'université de Lille. Organisées à l'initiative du CEREQ, ce colloque a permis d'étudier le fonctionnement du marché du travail au travers de communications et d'ateliers :



- L'alternance en Allemagne : quels atouts pour les parcours des jeunes ? Le système en alternance, les risques d'exclusion des jeunes, et les intérêts organisationnels des acteurs du système corporatif ;
- Le retour sur les concepts d'alternance et de professionnalisation (outils et développement du concept de professionnalisation ; formes particulières d'alternance ; organisations des systèmes de formation-comparaisons internationales) ;
- Les effets et la « rentabilité » des formations alternantes et professionnalisées à court et long terme (analyse des effets de l'orientation en formation professionnelle ; mesurer ou comparer l'insertion des apprentis et des lycéens professionnels ; alternance et formation post-scolaire) ;
- Les trajectoires scolaires et professionnelles (usages différenciés de l'alternance dans l'enseignement supérieur ; formes de la professionnalisation des filières de l'enseignement supérieur ; parcours de formation et/ou d'emploi des étudiants de l'enseignement professionnel ; regards étrangers) ;
- La méthodologie exploratoire d'analyse du longitudinal et l'analyse de parcours atypiques :
 - L'évaluation des compétences par des diplômés de Bac + 5 et emploi : quelles incidences sur les politiques de professionnalisation ? ;
 - Les jeunes hommes dans des formations très féminisées : quelles destinées professionnelles ?
 - La première étape d'une analyse du recours au contrat d'apprentissage par les entreprises ;
 - Les vertus de l'apprentissage en matière d'insertion professionnelle se concentrent-elles dans l'intégration des métiers ciblés par le diplôme ? Une analyse comparée des jeunes formés dans la région PACA et en France.

Source : Gérard Boudesseul, Benoit Cart, Thomas Coupplié, Jean-François Giret, Philippe Lemistre, Marie-Hélène Toutin, Patrick Werquin. CEREQ, Relief n° 50, 2015, 480 p.

Pour télécharger la publication :

<http://www.cereq.fr/content/download/15853/127726/file/Relief50.pdf>

Les métiers de la médiation et de l'intervention sociale et la place du baccalauréat professionnel « Services de proximité et vie locale »

La Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a confié au CEREQ une étude sur le Bac pro Services de proximité et vie locale (SPVL). Menée entre janvier 2014 et février 2015, elle porte sur l'historique et le fonctionnement du Bac Pro SPVL au sein du système éducatif, l'insertion des jeunes diplômés, la mise en place du Bac Pro SPVL dans les établissements scolaires ainsi que l'analyse des emplois dans les structures d'accueil des stagiaires et les pratiques de recrutement.



Source : Françoise Kogut-Kubiak, Valérie Gosseaume. CPC études n° 1, 2015, 92 p.

Cet ouvrage est disponible en téléchargement (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels/22/8/CPC_Etudes-2015_1_488228.pdf) et en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Des ressources pour le parcours Avenir

« Le parcours Avenir » (parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) doit permettre aux élèves, de la sixième à la terminale, de découvrir la diversité des métiers et des formations, dans l'objectif d'élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Pour la mise en œuvre du « parcours Avenir », le site Eduscol propose aux équipes éducatives des fiches pédagogiques disciplinaires et interdisciplinaires et des ressources académiques réalisées par des inspecteurs, des enseignants et des personnels d'orientation.



Sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>

Sur le site de l'ONISEP

Les métiers de la défense

Ce nouveau numéro de la collection « Parcours » est consacré aux métiers des forces armées (armée de terre, marine nationale, armée de l'air) et aux formations qui s'y rattachent.



Source : ONISEP, janvier 2016, 128 p. (Coll. *Parcours*)

Les métiers de la mode et du luxe

La Délégation régionale de Lille et l'ONISEP ont réalisé un kit pédagogique pour sensibiliser les élèves aux métiers de la mode et du luxe.



Organisé autour de six séquences (acteurs/actrices du prêt-à-porter, quizz, activités en classe, reportage « une journée chez Hermès », parcours de formation, espace enseignant), ce kit pédagogique permet notamment aux enseignants d'accompagner les élèves dans la découverte de ce secteur professionnel.

Pour le découvrir : <http://kitpedagogique.onisep.fr/modeetluxe>

Guide de l'apprentissage. Région Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisé par l'ONISEP et la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce guide recense l'ensemble des formations en apprentissage dans les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon.



Pour le découvrir :

http://pro.formationauvergne.com/sites/pro.formationauvergne.com/files/carif-oreff/attachements/actualites/guide_apprentissage_2016_aura.pdf

Le site de culture générale « Passerelle(s) »

Passerelle(s) (passerelles.bnf.fr), premier site de culture générale autour des métiers, des réalisations et des savoir-faire de la construction, a été inauguré le 29 janvier dernier à la Bibliothèque nationale de France, par le président de la BnF, le président du Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) et le président de la Fondation BTP PLUS. Il est destiné aux apprentis du BTP, ainsi qu'à tous les jeunes de France.

Le président du CCCA-BTP a d'ailleurs déclaré que : « (...) Le site Passerelle(s) constitue une innovation pédagogique au service de la qualité de la formation.

Il s'inscrit dans les orientations pédagogiques de notre réseau d'autant plus que nous souhaitons renforcer l'accès des apprentis à la culture générale et offrir aux formateurs et professionnels un support pédagogique accessible à tous. »



Il a également précisé que « chaque CFA du réseau de l'apprentissage BTP mettra en œuvre, au cours du premier semestre 2016, un projet pédagogique en lien avec le site Passerelle(s) ».

Pour télécharger le communiqué de presse :

http://www.ccca-btp.fr/tl_files/actualites/01.%20CP%20Passerelles%2029%20janvier%202016%20-%20BD.pdf

Le site « Serious games métiers »

Le site « Serious games métiers », mis en place par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) du Limousin, propose plus de 60 « Serious Game » ou « Jeux sérieux » (outils pédagogiques permettant d'apprendre par l'immersion) dans des domaines professionnels variés : les métiers de la communication et des médias, les métiers de l'informatique, les métiers de l'économie, les métiers du transport et de la logistique, les métiers de l'environnement, les métiers de la santé ...



Pour le découvrir :

<http://www.crijlimousin.org/se-former/serious-games-metiers.html>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarus

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

